

2017-12-202

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **4 décembre 2017**, à 20 heures à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Monsieur Guillaume Duval
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay
Siège #5 - Monsieur Michel Poitras
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Siège #3 - Monsieur Yves Plante

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-203

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 14 novembre 2017

4 - LÉGISLATION

4.1 - Adoption du calendrier des réunions régulières du Conseil municipal pour 2018

4.2 - Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus municipaux

4.3 - Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil municipal

- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 5.1 -** Approbation des comptes payés au cours de novembre 2017
 - 5.2 -** Approbation des comptes de décembre 2017
 - 5.3 -** Acceptation de la liste des comptes à recevoir en date du 4 décembre 2017
 - 5.4 -** Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2017
- 6 - CORRESPONDANCE**
 - 6.1 -** Dépôt de la correspondance
 - 6.2 -** Contribution financière - Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli
 - 6.3 -** Contribution financière pour paniers de Noël - Fabrique St-Roch
 - 6.4 -** Contribution financière pour la fête de Noël des Chevaliers de Colomb
- 7 - DOSSIER DE LA MRC**
 - 7.1 -** Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 8.1 -** Point d'information - Monsieur Michel Poitras
 - 8.2 -** Adoption du budget 2018 en sécurité incendie de la Ville de La Pocatière
- 9 - RÉSEAU ROUTIER**
 - 9.1 -** Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 10.1 -** Point d'information - Monsieur Guillaume Duval
 - 10.2 -** Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet - Montmagny
 - 10.3 -** Nomination d'un responsable - Régie intermunicipale de gestion des déchets de Montmagny-L'Islet
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE**
 - 11.1 -** Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
 - 11.2 -** Embauche d'un responsable pour l'ouverture et la surveillance du local des loisirs pour la saison 2017-2018
- 12 - CULTURE, PATRIMOINE ET SEIGNEURIE**
 - 12.1 -** Point d'information - Monsieur Yves Plante
 - 12.2 -** Renouvellement de l'offre de service de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 13.1 -** Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
 - 13.2 -** Acceptation de la nouvelle tarification pour l'inspection régionale - MRC de L'Islet
 - 13.3 -** Mise à pied de l'Agente de développement - Madame Caroline Houle
 - 13.4 -** Nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme
 - 13.5 -** Aménagement d'un sentier le long du littoral
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 - VARIA**
- 16 - AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-12-204

3.1 - Séance ordinaire du 14 novembre 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

2017-12-205

4.1 - Adoption du calendrier des réunions régulières du Conseil municipal pour 2018

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Duval et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018 qui débiteront à 19 h 30 et se tiendront à la salle communautaire située au 1038 route de la Seigneurie :

Mardi le 9 janvier	Mardi le 3 juillet
Lundi le 5 février	Mardi le 14 août
Lundi le 5 mars	Mardi le 4 septembre
Mardi le 3 avril	Lundi le 1er octobre
Lundi le 7 mai	Lundi le 5 novembre
Lundi le 4 juin	Lundi le 3 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4.2 - Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus municipaux

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du Conseil municipal déposent leur déclaration d'intérêts financiers pour l'année 2018.

4.3 - Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil municipal

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autres avantages qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et qui

excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200 \$.

La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2017-12-206

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de novembre 2017

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de novembre 2017 pour un montant de 125 611,83 \$.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-207

5.2 - Approbation des comptes de décembre 2017

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de décembre 2017 pour un montant de 52 545,35 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-208

5.3 - Acceptation de la liste des comptes à recevoir en date du 4 décembre 2017

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à recevoir en date du 4 décembre 2017, au montant de 54 405,88 \$ et d'autoriser la directrice générale à transmettre les dossiers de 2 ans et plus à Me Gina Blanchet Avocate pour recouvrement.

Adopté à l'unanimité.

5.4 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2017

La directrice générale dépose au Conseil municipal le rapport sur l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2017.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

2017-12-209

6.2 - Contribution financière - Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli

ATTENDU QUE les parents qui inscrivent leurs enfants au patinage artistique de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord doivent déboursier 100 \$ de plus que les résidents de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE la Municipalité n'offre pas ce genre d'activité mais désire encourager les jeunes à pratiquer leur sport de glace favori;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de verser la somme de 100 \$, directement aux parents, pour chaque

enfant inscrit au patinage artistique selon la liste fournie par le Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-210

6.3 - Contribution financière pour paniers de Noël - Fabrique St-Roch

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies est maître d'œuvre, avec l'aide des Chevaliers de Colomb, pour la collecte des Paniers de Noël qui seront offerts à des familles dans le besoin;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Roch sollicite l'appui financier de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Duval et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 250 \$, à la Fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies, pour la réalisation des paniers de Noël.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-211

6.4 - Contribution financière pour la fête de Noël des Chevaliers de Colomb

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 150 \$, aux Chevaliers de Colomb, afin de contribuer à défrayer les dépenses de la fête de Noël des enfants qui se tiendra le 10 décembre prochain à la salle du 125e de Sainte-Louise.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Michel Poitras

Monsieur Poitras mentionne qu'il est à la recherche de personnes désirant s'impliquer sur un Comité de sécurité publique et qu'une rencontre des anciens pompiers est prévue avec le directeur du service intermunicipal de sécurité incendie, monsieur Stéphane Dubé.

2017-12-212

8.2 - Adoption du budget 2018 en sécurité incendie de la Ville de La Pocatière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a adhéré à l'entente intermunicipale en sécurité incendie de la Ville de La Pocatière;

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière a déposé, à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, son budget en sécurité incendie pour l'année financière de 2018;

ATTENDU QUE selon l'entente la quote-part de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies pour 2018 s'élève à 63 721 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2018 en sécurité incendie proposé par la Ville de La Pocatière.

Adopté à l'unanimité.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

10 - EMBALLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1 - Point d'information - Monsieur Guillaume Duval

Rien à signaler.

10.2 - Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet - Montmagny

Ce point est reporté à la séance du 18 décembre prochain.

2017-12-213

10.3 - Nomination d'un responsable - Régie intermunicipale de gestion des déchets de Montmagny-L'Islet

Il est proposé par monsieur Michel Poitras et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Guillaume Duval pour représenter la municipalité auprès de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Montmagny-L'Islet.

Adopté à l'unanimité.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Castonguay mentionne qu'une rencontre est prévue avec un représentant du réseau Biblio pour la relocalisation de la bibliothèque municipale.

2017-12-214

11.2 - Embauche d'un responsable pour l'ouverture et la surveillance du local des loisirs pour la saison 2017-2018

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Zachary Dubé comme personne responsable du local des loisirs pour la saison 2017-2018 aux conditions établies entre les parties. L'horaire pour la saison d'hiver sera publié plus tard.

Adopté à l'unanimité.

12 - CULTURE, PATRIMOINE ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Monsieur Yves Plante

Monsieur Plante étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance. Monsieur Simard précise, cependant, que la rencontre statutaire avec le Conseil d'administration de la Seigneurie des Aulnaies s'est déroulée comme prévue à l'entente.

12.2 - Renouvellement de l'offre de service de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet

Ce point est reporté à la séance du 18 décembre prochain.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard mentionne que le Comité consultatif d'urbanisme compte maintenant cinq membres et que le projet d'aménagement d'un sentier sur le littoral suit son cours.

2017-12-215

13.2 - Acceptation de la nouvelle tarification pour l'inspection régionale - MRC de L'Islet

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Adalbert, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, Saint-Marcel, Saint-Omer et Saint-Roch-des-Aulnaies ont confié à la MRC de L'Islet le mandat d'inspection pour l'application des règlements d'urbanisme locaux de même que pour le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE pour les services rendus aux municipalités, une facturation est effectuée et qu'elle doit représenter les coûts réels engendrés pour donner ces services;

CONSIDÉRANT QU'en 2006, le taux horaire a été fixé par résolution à 50,00 \$/heure avec une révision annuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce taux horaire n'a pas été révisé depuis 2006, soit depuis plus de 10 ans et qu'avec le taux d'inflation les salaires et autres charges ont augmentés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, le taux horaire pour les travaux d'inspection dans les municipalités dont le mandat a été confié à la MRC de L'Islet soit fixé à 55,00 \$/heure et que ce taux horaire inclura tous les frais (frais de déplacement, repas, administration, formation, téléphone, etc.).

Adopté à l'unanimité.

2017-12-216

13.3 - Mise à pied de l'Agente de développement - Madame Caroline Houle

ATTENDU QUE la Municipalité effectue actuellement une restructuration en fonction des besoins en ressources humaines au sein des différents services;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une politique de la famille et des aînés et qu'elle doit maintenant en assurer le suivi;

ATTENDU QUE plusieurs projets ont déjà été réalisés à l'intérieur des politiques et que pour l'instant, la Municipalité ne peut pas justifier de maintenir le poste d'agent de développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'autoriser et de mandater la direction générale pour procéder à la mise à pied de madame Caroline Houle, agente de développement.

Adopté à l'unanimité.

2017-12-217

13.4 - Nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité a recruté de nouveaux membres pour son Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Comité sera désormais composé de cinq membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la nomination des nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme :

- Madame Catherine Plante
- Madame Marjorie Pratte
- Monsieur Gérald Bérard
- Monsieur Nicolas Paquin
- Monsieur Claudel Picard

Adopté à l'unanimité.

2017-12-218

13.5 - Aménagement d'un sentier le long du littoral

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire aménager un sentier pédestre le long du littoral;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit dans les orientations de la politique de la famille et des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies mandate le Comité du sentier littoral pour poursuivre les démarches pour l'aménagement d'un sentier le long du littoral qui permettra de relier le site de la Place de l'Église et celui de la halte panoramique du Havre du Quai.

Adopté à l'unanimité.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

15 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2017-12-219

16 - AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit ajournée au lundi 18 décembre à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.